



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV529 - 28 JANVIER 2016

SOMMAIRE

Direction nationale d'interventions domaniales

201627-0008 - arrêté n° 2016-08 portant subdélégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID

201627-0016 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux cadres Supérieurs

201627-0017 - Arrêté portant délégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux agents du service budget et du centre de services partagés

201627-0018 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID en matière d'expropriations

201627-0019 - Arrêté portant délégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux cadres C du pôle gestion des patrimoines privés

201627-0020 - Arrêté portant délégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux cadres B du pôle gestion des patrimoines privés

201627-0021 - Arrêté portant délégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux cadres A du pôle gestion des patrimoines privés

201627-0022 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux agents des finances publiques du pôle gestion des patrimoines privés

201627-0023 - Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux enquêteurs du pôle Gestion des patrimoines privés

Préfecture de police

201626-0010 - arrêté n° 2016-00065 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201627-0008

Signé le mercredi 27 janvier 2016

Direction nationale d'interventions domaniales

arrêté n° 2016-08 portant subdélégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID



PREFET DE PARIS

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

Arrêté n° 2016 – 08 portant subdélégation de signature

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 à R1212-21, R3221-1 à R3221-2 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment son article 43 sur la délégation de signature ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du Préfet de Paris N°2015099-0003 en date du 9 avril 2015 accordant délégation de signature à **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : subdélégation de signature est donnée à **Mme Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions et, d'une façon plus générale, tous les actes se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

- toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion et de réalisation des biens domaniaux ;
- stipulation au nom de l'Etat dans les actes d'acquisition et de prise de location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.

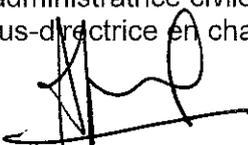
ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du fonctionnaire ci-dessus désigné, la même délégation de signature sera exercée par **M. Frédéric LAURENT** et **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints, **Mme Amina MEZRISSI** et **M. Eric DAL-BUONO**, inspecteurs principaux des finances publiques, **Mme Evelyne NEWLAND** et **M. Patrick VILLERONCE**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques et à défaut par **M. Serge BEAUDROUX** et **Mme Brigitte VILBERT**, inspecteurs des finances publiques.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté 2015 – 10-006 du 06/10/2015.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

Fait à Saint-Maurice, le 27/01/2016

Pour le Préfet
L'administratrice civile hors classe
sous-directrice en charge de la DNID



Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201627-0016

Signé le mercredi 27 janvier 2016

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux cadres Supérieurs



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et s., R1212-24 et s., D 1212-25, D 2312-8, R3221-1 et s., D3222-1 et D 4111-9,

VU le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme **Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Mme **Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques à l'effet de signer en mon nom les circulaires, instructions, actes, décisions et rapports concernant l'ensemble des services de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 2 : Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Vy DINH VAN**, administratrice des finances publiques adjointe, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom

- tous les actes relatifs à la gestion du personnel ;
- tous les actes à la gestion du budget se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement, à la réception des crédits ou des autorisations de dépenses des programmes 156 et 907, à l'ordonnancement secondaire des recettes ou des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et dans la limite des autorisations de dépenses du compte de commerce 907, dans le cadre des activités de la DNID ;
- tous les actes se traduisant par la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et recettes sur titres dont le périmètre est dévolu au Centre de services partagés de la DNID, par délégation de gestion ad hoc des ordonnateurs dont les dépenses et les recettes sont assignés auprès du comptable spécialisé du Domaine.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Vy DINH VAN**, administratrice des finances publiques adjointe, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **M. Stéphane JOST**, inspecteur principal des finances publiques et à **M. Jean-Marc TALMO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes relatifs à la gestion du personnel, à l'exécution du budget de la DNID, et au Centre de services partagés de la DNID.

Article 3 : Délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Nathalie DE PUISSEGUR**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes de gestion relatifs au Centre de services partagés de la DNID.

Article 4 : Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Valéry JARLAUD**, administrateur des finances publiques adjoint, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Valéry JARLAUD**, administrateur des finances publiques adjoint, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Marie-Clotilde BOCHÉ**, inspectrice principale des finances publiques, **Mme Liliane DEBRAS**, **Mme Christèle ARRAMBIDE** et **M. Rémi GUILLAUD-BATAILLE**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des ventes mobilières.

Article 5 : Délégation permanente restreinte est donnée à **Mme Bernadette DELRIEU** et à **Mme Josiane GERBEL**, administratrices des finances publiques adjointes, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Bernadette DELRIEU** ou de **Mme Josiane GERBEL**, administratrices des finances publiques adjointes, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **Mme Anne GROSPERRIN**, inspectrice principale des finances publiques, à **M. Pascal FURMINIEUX**, à **Mme Myriam PACAUD**, et à **M. Joël ROCH**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle de gestion des patrimoines privés.

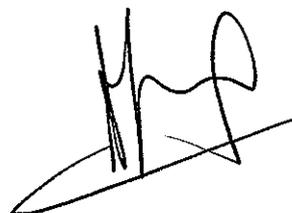
Article 6 : Délégation permanente restreinte est donnée à **M. Frédéric LAURENT** et **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer en mon nom, tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LAURENT** ou de **Mme Christine LAVENANT**, administrateurs des finances publiques adjoints, délégation est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à **Mme Amina MEZRISSI**, **M. Eric DAL-BUONO** inspecteurs principaux des finances publiques, à **M. Patrick VILLERONCE**, à **Mme Evelyne NEWLAND**, **Mme Patricia NICOLLE** et à **Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA** inspecteurs divisionnaires des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions concernant le pôle des évaluations.

Article 7 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1^{er} septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 27 janvier 2016

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL', written over a horizontal line.



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201627-0017

Signé le mercredi 27 janvier 2016

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL,
sous-directrice en charge de la DNID aux agents du service budget et du centre de
services partagés



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations de la Direction nationale d'interventions domaniales relatives à l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, aux recettes non fiscales assignées auprès du Comptable spécialisé du domaine (CSDOM), du Contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances, et du Directeur départemental des finances publiques du Val de Marne, dans la limite exclusive de 5000 € à :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- M. Patrice QUIDAL, agent administratif des finances publiques.

Article 2 : Délègue sa signature pour effectuer les ordres de restitution sans ordonnancement préalable de la Direction nationale d'interventions domaniales à :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques.

Article 3 : Délègue sa signature pour réaliser les dépenses sur cartes d'achat de la DNID au titre des programmes 156 et 907 dans la limite des plafonds fixés individuellement auprès de la BNP :

- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- Mme Lucie HOQUET, agente administrative des finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques,
- M. Stéphane MECHIN, agent administratif des finances publiques,

Article 4 : Délègue sa signature pour valider les frais de déplacements du portail FDD au titre des programmes 156 et 907 pour la DNID dans la limite de 5000 € :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- M. Patrice QUIDAL, agent administratif des finances publiques,
- Mme Lucie HOQUET, agente administrative des finances publiques,

Article 5 : Délègue sa signature aux personnes suivantes pour valider dans l'application Chorus les engagements juridiques, les recettes non fiscales, les demandes de paiement, et certifier les services faits relevant du périmètre du centre de services partagés de la Direction nationale d'interventions domaniales, dans le cadre des délégations de gestion réalisées par les délégants :

- Mme Nathalie DE PUISSEGUR, inspectrice divisionnaire des finances publiques
- Mme Annick GUY, contrôeuse principale des finances publiques,
- M. Xavier ROLLET, contrôleur des finances publiques,
- Mme Kelly LEMETTAIS, contrôeuse des finances publiques,
- Mme Iman BEN EL MANNOUBI, agente administrative des finances publiques,
- Mme Gwen COADIC, agente administrative des finances publiques,
- Mme Marguerite KOWALIK, agente administrative des finances publiques,
- Mme Nathalia MORALES, agente administrative des finances publiques,
- Mme Kabadouko GOMIS, agente administrative des finances publiques.

Article 6 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1^{er} septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 27 janvier 2016

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201627-0018

Signé le mercredi 27 janvier 2016

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID en matière d'expropriations



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRETE

portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

VU le décret n° 2002-623 du 25 avril 2002 relatif à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;

VU le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les agents mentionnés en annexe au présent arrêté sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation des départements de la région d'Ile-de-France en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des établissements publics de l'Etat.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

Article 3 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1^{er} septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Maurice, le 27 janvier 2016

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

**Annexe à l'arrêté du 27/01/2016
portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant
devant les juridictions de l'expropriation**

Nom du délégataire	Grade
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Cécile ARRIGO	Inspectrice des finances publiques
Françoise AUMAITRE-LOPATA	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Catherine CACALY	Inspectrice des finances publiques
Bruno CANIZARES	Inspecteur des finances publiques
Marie-Louise CHANJOU	Contrôleuse principale des finances publiques
Alain COCHERIL	Inspecteur des finances publiques
Florence COLLART	Inspecteur des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur des finances publiques
Eric DAL-BUONO	Inspecteur principal des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Amélie DREAN	Inspectrice des finances publiques
Elodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Patrick HERBAUT	Contrôleur principal des finances publiques
Christine LAVENANT	Administratrice des finances publiques adjointe
Frédéric LAURENT	Administrateur des finances publiques adjoint
Danielle LEFEUVRE-LE	Inspectrice des finances publiques
Sophie LE ROUX	Inspectrice des finances publiques
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphael LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Amina MEZRISSI	Inspectrice principale des finances publiques
Philippe MOJAK	Inspecteur des finances publiques
Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques
Evelyne NEWLAND	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Patricia NICOLLE	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspecteur des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Priscille SAGE	Inspectrice des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémy THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Karine VERGNE	Inspectrice des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201627-0019

Signé le mercredi 27 janvier 2016

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL,
sous-directrice en charge de la DNID aux cadres C du pôle gestion des patrimoines
privés



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R2331-1 et suivants ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au Domaine ;
- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions y compris en déshérence qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :

⁽¹⁾ Prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 500 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 500 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 500 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 500 €.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1^{er} septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 27 janvier 2016

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 27/01/2016
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des agents des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

Nom - Prénom
- BAUER Frédérique
- BOTTON Catherine
- BERNARD Michèle
- CASIER Marie-Noëlle
- DOIZY Anne-laure
- LEMAIRE Romain
- MATTE Lucie
- POINT Linda
- PRIN Fabrice
- VIGNEAU Pascal



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201627-0020

Signé le mercredi 27 janvier 2016

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux cadres B du pôle gestion des
patrimoines privés



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R2331-1 et suivants ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au Domaine ;
- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions y compris en déshérence qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :

⁽¹⁾ Prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 2 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 2 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 2 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 2 000 €.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 3 août 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 27 janvier 2016

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a large 'T' and 'E' that are interconnected, and a long horizontal stroke at the bottom.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 27/01/2016
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des contrôleurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés

Nom - Prénom
- BEGHIN Mélanie
- BLANCHARD Patrice
- CRESPIY Martine
- DE SOUSA Régina
- HATTE Nadine
- LAMOURIC Céline
- MOREUX Jean Baptiste
- PALUT Cécile
- QUERO Dominique
- ROUSSEL Fanny
- UGHETTO Marie-Véronique



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201627-0021

Signé le mercredi 27 janvier 2016

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL,
sous-directrice en charge de la DNID aux cadres A du pôle gestion des patrimoines
privés



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au Domaine ;

⁽¹⁾ prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les actes de nature comptable suivants :
 - toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 25 000 € ;
 - les autorisations de paiement jusqu'à 25 000€ ;
 - les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 25 000 € ;
 - les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 25 000€.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1^{er} septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 27 janvier 2016

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 27/01/2016
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques

Gestion des patrimoines privés

NOM Prénom
- ANTUNES Karine
- ARRIBART Maud
- de BISSCHOP Françoise
- BIWAND Martial
- CARLI Mathieu
- FOYARD Hélène
- GUERINEL Olivier
- HESS Bernard
- M'RABT Hayat
- POISSON Sébastien
- SCHRAMBACH Claire
- SIMON Emilie
- SOTTEAU Arnaud
- THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud
- WONG Lucie





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201627-0022

Signé le mercredi 27 janvier 2016

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER
d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID aux agents des finances publiques
du pôle gestion des patrimoines privés



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers envoyés en « lettre simple » relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾, y compris en déshérence, dont la gestion a été confiée au Domaine.

Article 2 : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1^{er} septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 27 janvier 2016

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



⁽¹⁾prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 27/01/2016
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
Liste des agents des finances publiques
Pôle Gestion des patrimoines privés

Nom – Prénom
- ANTUNES Karine, inspectrice
- ARRIBART Maud, inspectrice
- BAUER Frédérique, agente administrative
- BEGHIN Mélanie, contrôlease
- BERNARD Michèle, agente administrative principale
- de BISSCHOP Françoise, inspectrice
- BIWAND Martial, inspecteur
- BLANCHARD Patrice, contrôleur
- BOUSKILA Patrick , inspecteur
- BOTTON Catherine, agente administrative
- CARLI Mathieu, inspecteur
- CASIER Marie-Noelle, agente administrative
- CRESPIY Martine, contrôlease
- DEGORY Chantal, contrôlease
- DE SOUSA Régina, contrôlease
- DOIZY Anne-Laure, agente administrative
- FOYARD Hélène, inspectrice
- GIBELIN Muriel, inspectrice
- GUERINEL Olivier, inspecteur
- HESS Bernard, inspecteur
- HATTE Nadine , contrôlease

- LAMOURIC Céline, contrôeuse
- LEMAIRE Romain, agent administratif
- L'HOPITALIER Jean-Noël, inspecteur
- LOZANO Johann, inspecteur
- MATTE Lucie, agente administrative
- MECHIN Stéphane, agent administratif
- MOREUX Jean-Baptiste, contrôleur
- MRABT Hayat, inspectrice
- ORIA Claudia, agente administrative
- PALUT Cécile, contrôeuse
- POINT Linda, agente administrative
- POISSON Sébastien, inspecteur
- PRIN Fabrice, agent administratif
- QUERO Dominique, contrôeuse
- RAYROLLES Gilles, inspecteur
- RETAUD Annie, inspectrice
- ROUSSEL Fanny, contrôeuse
- RUSCITO Damien, agent administratif
- SCHRAMBACH Claire, inspectrice
- SIMON Emilie, inspectrice
- SINGER Benjamin, inspecteur
- SOTTEAU Arnaud, inspecteur
- THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud, inspecteur
- UGHETTO Marie-Véronique, contrôeuse
- VIGNEAU Pascal, agent administratif
- WONG Lucie, inspectrice



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201627-0023

Signé le mercredi 27 janvier 2016

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature De Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL,
sous-directrice en charge de la DNID aux enquêteurs du pôle Gestion des patrimoines
privés

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES
3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

ARRÊTE :

Article 1er - Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et aux contrôleurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom en matière de successions gérées par le Domaine et dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- les réquisitions et procès-verbaux de levée de scellés ;
- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la liquidation-partage de communauté entre époux ou de succession et, le cas échéant, les actes notariés se rapportant à la gestion des successions gérées par le Domaine ;
- la signature des autorisations de vendre les biens mobiliers par un tiers dans la limite de 5000 euros ;
- la délivrance de legs particuliers ;

- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant.

Article 2 :Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au Domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

Article 3 :La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 27 janvier 2016

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the printed name.

**ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 27/01/2016
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Liste des inspecteurs et des contrôleurs des finances publiques
Enquêteurs Pôle Gestion des patrimoines privés**

Nom - Prénom
- Bouskila Patrick, inspecteur
- Degory Chantal, contrôleuse
- Gibelin Muriel, inspectrice
- L'Hopitalier Jean-Noël, inspecteur
- Poisson Sébastien, inspecteur
- Rayrolles Gilles, inspecteur
- Retaud Annie, inspectrice





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201626-0010

Signé le mardi 26 janvier 2016

Préfecture de police

arrêté n° 2016-00065 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police

Arrêté n° 2016-00065

accordant délégation de la signature préfectorale au sein du cabinet du préfet de police

Le préfet de police,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 5 mars 2015 par lequel M. Patrice LATRON, préfet hors cadre, haut fonctionnaire de défense adjoint, chef du service du haut fonctionnaire de défense au secrétariat général du ministère de l'intérieur, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police ;

Vu le décret du 3 décembre 2015 par lequel M. Serge BOULANGER, administrateur civil hors classe, est nommé directeur adjoint du cabinet du préfet de police (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 22 janvier 2016 par lequel M. Yann DROUET, maître de conférences, est nommé sous-préfet, chef de cabinet du préfet de police.

Arrête

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Patrice LATRON, préfet, directeur de cabinet, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des attributions et pouvoirs dévolus au préfet de police par les textes législatifs et réglementaires à l'exclusion des arrêtés portant nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service du contrôle médical du personnel de la préfecture de police et du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LATRON, M. Serge BOULANGER, directeur adjoint du cabinet, est habilité à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires à l'exercice des attributions dévolues au préfet de police par l'article L. 2512-7 du code général des collectivités territoriales et par les délibérations du conseil de Paris prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du même code.

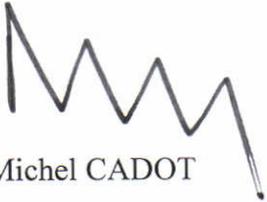
Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LATRON et de M. Serge BOULANGER, M. Yann DROUET, chef de cabinet du préfet de police, est habilité à signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté et notamment ceux nécessaires au fonctionnement du cabinet du préfet de police.

Article 4

Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **26 JAN. 2016**



Michel CADOT